



## Compte rendu de réunion

**Présents :** M. AUBOUIN Jean, Mme BARATHE Yolande, M. BERTON Christian, M. BONNEAU François, M. BOUTIN Jean-Luc, M. CAIVEAU Fabrice, Mme DEVYS Marie-Noelle, M. DROUET Stéphane, Mme DUMOUT Marie-France, Mme GARREAU Céline, M. GODICHAUD Patrick, M. LACROIX Frédéric, Mme LANFRANCHI Nicole, Mme LERCH Martine, Mme MANCIA Dominique, Mme MASSON Elisabeth, Mme ORMECHE Maria-Rosa, Mme ROY Françoise, M. TOURANCHEAU Jean-Pierre, Mme VANDESTICK Laurence, M. VIDAL Jean-Pierre, M. VIGNAUD Christian.

**Excusés ayant donné procuration :** Monsieur M. CHASSAGNE Alain a donné procuration à madame DUMOUT Marie-France, Mme COUILLAUD Véronique a donné procuration à madame LANFRANCHI Nicole, Mme FEUGNET Marion a donné procuration à madame MANCIA Dominique, Mme HARMAND Emmanuelle a donné procuration à monsieur LACROIX Frédéric.

Excusés : Monsieur BERTON Christian – Madame ORMECHE

**Absent :** M. TRICOIRE Pascal.

**Assistaient à la réunion :** Mme BOURDIN Isabelle, M. TRIOILLIER Xavier (DGS).

Mme DUMOUT Marie-France est désignée secrétaire de séance.

### **1 - Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal.**

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil municipal est adopté à l'unanimité.

### **2 - Désignation des délégués en vue de l'élection sénatoriale.**

Les élections sénatoriales auront lieu dimanche 27 septembre 2020. A cet effet, il convient de désigner 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants qui éliront les sénateurs. Madame le Maire propose une liste. La liste Dominique Manciacia est élue à la majorité. 24 voix.

### **3 - Approbation de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU (projet photovoltaïque).**

Concernant le projet photovoltaïque des Villairs, la procédure de « déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU » doit être approuvée par le conseil communautaire. Avant cela, le conseil municipal de Rouillac doit émettre un avis. Le conseil donne un avis favorable.

### **4 - Acquisition de parcelles**

Monsieur ROUFFIGNAC Yves souhaite vendre les parcelles cadastrées AD 91 (124 M2) – 92 (132 M2) et 93 (2340 M2) moyennant 5 000 € l'ensemble (soit 1.93 € le M2).

Madame TOUTEAU Martine se propose de céder la parcelle voisine cadastrée AD 101, d'une superficie de 1233 M2, au prix de 3 € le M2 soit 3 699 €.

Ces parcelles jouxtent deux parcelles communales situées entre le ruisseau et le chemin du Pas des Charettes. Le conseil municipal valide ces propositions.

### **5 - Prime de responsabilité des emplois administratifs de direction**

Une prime dite « de risque » liée au poste peut être accordée aux agents occupant un emploi fonctionnel de direction placés à la tête de l'administration d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public local et exerçant des responsabilités. Cette prime liée aux fonctions de directeur général des services est accessible aux DGS des communes de plus de 2 000 habitants. Les conditions de mise en œuvre de la PREAD nécessitent l'adoption de son principe par une décision du conseil

délibérant. Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, l'octroi de la prime dite "de risque" envers le directeur général des services.

#### **6 - Questions et informations diverses**

- Remerciements de la famille COUDRET pour les condoléances.
- Lecture d'un courrier sollicitant un arrêt de bus pour le collège de Rouillac dans le village du Temple. Le conseil est favorable à réinstaurer l'arrêt du bus de ramassage pour le collège de Rouillac au lieu-dit Le Temple.
- Point sur les travaux aux cimetières. Ces derniers n'ayant pas avancé, il n'y a aucun commentaire.
- Désignation des délégués aux syndicats SYMBA (syndicat mixte du bassin de l'Antenne) Titulaire, Frédéric Lacroix. Suppléant, Nicole Lanfranchi.
- Pour le SMABACAB (syndicat mixte d'aménagement des bassins Aume-couture, Auge et Bief) Titulaire, Pascal Tricoire. Suppléant, Martine Lerch.

Fin de la séance à 18 h 20

Le Maire



Dominique MANCIA